



SALLE POLYVALENTE DE LEIMBACH

ENGAGEMENT DE LOCATION

Je soussigné (e)

Demeurant à

.....

☎ :

Responsable de la location du :

et présent lors de la location.

- ✓ **reconnais avoir pris connaissance du règlement de location de la salle,**
- ✓ **m'engage à respecter les recommandations,**
- ✓ **copie carte d'identité**
- ✓ **verse la somme de € (2/3 du montant de la location) par chèque (à l'ordre du Trésor Public) en acompte des frais de location,**
- ✓ **Le montant de la caution initiale est fixé à 1 000 €** par mandat prélèvement SEPA (joindre RIB). Ce montant forfaitaire sera ajusté au prorata des dégradations constatées lors de l'état des lieux réalisé avant la restitution des clés.
- ✓ **certifie être assuré en responsabilité civile** (joindre attestation assurance responsabilité civile)

Date de début de la location

Date de fin prévue :

Nature de la manifestation

Apéritif Repas Réunion ou Spectacle Exposition Autre:

Nombre de personnes attendues :

.....
(120 personnes assises maximum autorisées)

Personnes à mobilité réduite devant accéder à la scène : OUI NON

Prévoir :

- ✓ torchons pour la vaisselle
- ✓ sacs poubelles
- ✓ produit vaisselle (pour lavage manuel)
- ✓ produits d'entretien pour le nettoyage + éponges

Après location :

- ✓ Nettoyer et ranger les tables et chaises suivant les indications.
- ✓ Balayer convenablement les locaux utilisés.
- ✓ Laver les sols, sauf la grande salle où le sol sera uniquement balayé.
- ✓ Nettoyer les plans de travail et les réfrigérateurs (cuisine et bar).
- ✓ Purger le lave-vaisselle + lave-verres espace bar
- ✓ Une trousse de premier secours est à votre disposition au bar à côté du téléphone. Si vous l'utilisez, merci de la signaler à la mairie pour son réapprovisionnement.

- **Remise des clés et du badge, état des lieux : Mme RUEFF au 06.16.21.91.72**

- **Gestionnaire de la salle (problème technique, cas d'urgence)
M. EHRET au 06.36.76.07.49**

ou appel direct depuis le téléphone du bar

Date :

Responsable de la location :

signature :

(précédé de la mention « lu et approuvé »).

**Les tarifs de l'année en cours peuvent faire l'objet d'une révision par décision
du Conseil Municipal**